

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Restauration de la procédure accélérée

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à restaurer la procédure accélérée.

L'avant-projet vise à compléter l'arsenal procédural dont dispose le pouvoir judiciaire afin d'apporter une réaction plus rapide aux infractions qui perturbent le sentiment de sécurité publique. Ceci permettra d'éviter un sentiment d'impunité dans le chef des auteurs et de prévenir la récidive.

Concrètement, l'avant-projet modifie la procédure de comparution immédiate instaurée en 2000, qui avait été partiellement annulée en 2002. Cette procédure a introduit la procédure accélérée, qui prévoit la possibilité que la personne reste détenue jusqu'à ce que son affaire passe devant le juge du fond.

L'avant-projet prévoit en outre que la comparution devant le tribunal a lieu dans un délai qui ne peut être ni inférieur à dix jours, ni supérieur à un mois.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be